

Image not found or type unknown



Une régité a t'elle droit de facturer le renouvellement d'un bail

Par **arbredejoie**, le **28/12/2012 à 16:44**

Bonsoir
Es ce que ma régité a le droit de me facturé le renouvellement de mon bail ?
Elle la facture a 90euro qui seront directement prélevé de mon compte.
Merci de vos réponses, je vous souhaite une bonne soirée.

Par **chaber**, le **28/12/2012 à 17:01**

bonjour
bonjour et merci sont des marques e politesse envers nos bénévoles (relire la charte du forum)